

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 22 février 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19

. En exercice :
19

. Qui ont pris part à la
délibération : 17

Vote 17
Pour 17
Contre 0
Abstention 0

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt-deux février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI et Mesdames BEGNIS, GUARDINI, SANCIU, VOLELLI.

Procurations : Mme SEBASTIANI à Mr PANZA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mme SCOTTO à Mme BEGNIS, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à COSTA.

Absents : Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAION
16/02/2024

DATE AFFICHAGE
23/02/2024

Objet de la délibération :

ETUDE PATRIMONIALE DU SITE DE LA CITADELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaliser une étude patrimoniale du site de la Citadelle afin de définir l'état des lieux des bâtiments existants (architecturalement, historiquement, structurellement) et de définir des nouveaux usages pour les bâtiments.

L'étude serait assurée par un architecte du Patrimoine.

Le montant prévisionnel de l'opération est de **27 614,50 Euros HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la réalisation de l'étude
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.